

État des lieux de la pauvreté et de l'exclusion en Ile-de-France **2008**

Faute de sorties vers le logement, la pression sur le dispositif d'hébergement ne cesserait d'augmenter. C'est pourquoi depuis la Conférence Régionale de l'Hébergement et les États Généraux du Logement, l'Ile-de-France s'est engagée dans d'importantes mesures pour faciliter l'accès au logement durable ou intermédiaire des personnes hébergées.

En 2008, 30 000 logements sociaux ont ainsi été financés. 65% en construction neuve: un record historique.

Par ailleurs, on a pu assister à l'ouverture de nouvelles places de stabilisation, à la transformation de places d'urgence en insertion, à une mobilisation accrue des places hivernales.

Une des conséquences de ces actions: la pression subie par les services concernés de la part des familles en demande se ralentit. Le 115 de Paris enregistre ainsi une diminution de 11% des nuitées pour les personnes en famille.

L'année 2008 en Ile de France a aussi été marquée par la poursuite de la baisse des bénéficiaires de minima sociaux. Néanmoins, les inégalités monétaires persistent. Le ratio entre les hauts et bas revenus est toujours plus important que sur le reste du territoire. De plus, un Francilien sur dix vit en dessous du seuil de bas revenus, soit avec moins de 903 euros par mois par unité de consommation.

A côté de ça, les demandeurs d'emploi au 31 décembre 2008 sont en augmentation pour la 1ère fois depuis 2004, et les contrats aidés pour les personnes les plus éloignées de l'emploi sont en baisse.

Au 1^{er} janvier 2006, l'Ile-de-France compte 11,5 millions d'habitants. Depuis le recensement de 1999, la population francilienne a augmenté de 0,7 % par an en moyenne. Cette hausse est comparable à celle de la population métropolitaine. Mais en Ile-de-France, elle provient du dynamisme naturel de la région, lié à la jeunesse de sa population.

Une région toujours à fortes inégalités

En 2007, 4,7 millions de ménages franciliens ont déclaré des revenus, qu'il s'agisse de revenus d'activité, salariés ou non, de retraites, de pensions ou de revenus du patrimoine soumis à imposition.

La part des ménages imposés est de 72,3% pour la région. Bien qu'en baisse de 0,9 point par rapport à 2006, elle reste très supérieure à celle de la province (59,4%).

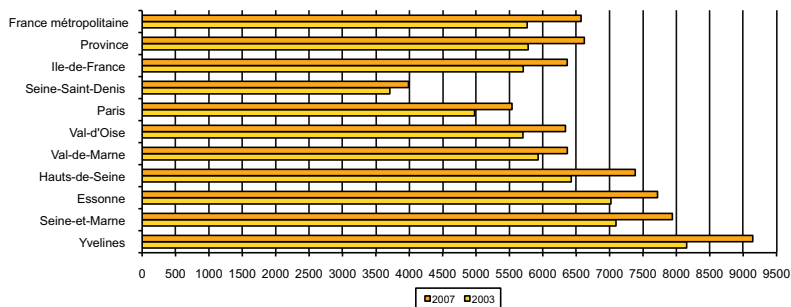
La moitié de la population francilienne vit dans un ménage qui déclare aux impôts un revenu par unité de consommation (UC) de 20 575€. Ce revenu médian a ainsi progressé de 3,1% par rapport à 2006. Il reste supérieur à celui de la province de 21% mais l'écart continue à se réduire dans le temps (-0,4% entre 2006 et 2007).

Cependant, si le revenu médian est toujours plus élevé, les faibles revenus y sont toujours les plus bas : un Francilien sur 10 vit dans un ménage déclarant moins de 6 365 €, soit un revenu inférieur de 3,9% à celui de la province. Entre 2003 et 2007, le revenu des 10% des Franciliens les plus pauvres a augmenté de près de 12%. Dans le même temps, celui de la province a progressé de façon plus marquée (15%). (voir graphique 1)

A l'opposé, un Francilien sur 10 vit dans un ménage où le revenu par UC est supérieur à 45 945 €, soit une différence de 12 930 € avec celui de la province.

Le rapport interdécile¹ qui mesure le ratio entre les plus hauts et les plus bas revenus est de 7 contre 5 en province. Ces disparités se retrouvent au sein même de la région. Ainsi, à Paris, le seuil des hauts revenus représente plus de 11 fois le seuil des bas revenus. Il est de 37% supérieur à celui de la région. Il était de 36% l'an dernier. Cet écart est deux fois moins important en Seine-et-Marne, en Essonne ou dans les Yvelines. En revanche, il est de 7,5 dans les Hauts-de-Seine et proche de 8 en Seine-Saint-Denis.

Graphique 1 :
Evolution du 1er décile du revenu fiscal par unité de consommation selon le département de résidence



Sources: INSEE - DG I - Revenus Fiscaux localisés des ménages

¹ Le rapport interdécile rapporte le 9e décile au 1er décile de revenu fiscal par unité de consommation (UC). 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur au 9e décile (les plus hauts revenus) et 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur au 1er décile (les plus faibles revenus).

En 2007, la Seine-Saint-Denis reste au dernier rang des départements métropolitains pour le seuil des bas revenus. Par rapport à 2003, le revenu des 10% les plus pauvres n'a d'ailleurs progressé que de 8% dans ce département comme dans le Val-de-Marne. En revanche, si à Paris l'évolution est de l'ordre de celle de la région (12%), elle est nettement plus soutenue dans les Hauts-de-Seine (+15%).

1 Francilien sur 10 vit toujours dans un foyer allocataire sous le seuil de bas revenus

Selon les données des Caisses d'Allocations Familiales, environ 566 600 allocataires franciliens vivent avec moins de 903 € par unité de consommation et sont considérés à bas revenus. Parmi eux, un quart sont des familles monoparentales et un autre quart des couples avec enfants. Ce sont ainsi 1 375 000 personnes dont 590 000 enfants de moins de 20 ans qui vivent dans un foyer allocataire en dessous du seuil de bas revenus, soit 12 % des Franciliens. (voir encadré)

Derrière cette moyenne régionale, les disparités départementales sont relativement fortes. En Seine-Saint-Denis, 22% de la population est concernée, soit environ 3 fois plus que celle des Yvelines. Le Val-d'Oise et le Val-de-Marne ont, quant à eux, un taux légèrement supérieur à la moyenne francilienne.

L'âge est un facteur de fragilité économique puisque les enfants de moins de 20 ans sont 20% à vivre dans un foyer allocataire à bas revenus. Les écarts entre départements suivent la tendance générale. Un tiers des jeunes Séquano-Dionysiens vivent sous le seuil de bas revenus, ce qui montre une situation particulièrement dégradée. Dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, où les jeunes sont aussi davantage exposés à la pauvreté que la moyenne, ils sont 21% dans cette situation.

Diminution confirmée du nombre de bénéficiaires de minima sociaux

Au 31 décembre 2008, 468 000 personnes perçoivent au moins un minimum social, soit une nouvelle baisse de 2,8% par rapport à 2007. (voir tableau)

Parmi les minima sociaux les plus distribués, ce sont surtout les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique et du RMI qui accusent respectivement des reculs de 11,7% et 3,4%. L'Allocation d'Adulte Handicapé continue sa croissance observée depuis 2002. Entre 2007 et 2008, elle s'élève à 6,9%. L'augmentation du nombre des bénéficiaires est due à la fois aux nouvelles entrées dans le dispositif et à la faiblesse des sorties. (voir graphique 2)

Le fléchissement pour la troisième année consécutive des bénéficiaires de l'ASS s'explique par le nouveau recul des demandeurs d'emploi de longue durée (-5,2%) (voir ci-dessous § emploi).

La conjugaison de l'amélioration du marché du travail, des modalités des nouveaux contrats de travail aidés dans le secteur marchand (Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité) et dans le secteur non marchand (contrat d'avenir) mis en place en 2005, de la réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'une activité professionnelle d'octobre 2006 avait eu pour conséquence en 2007 de faire diminuer le nombre de bénéficiaires du RMI et pour la 1^{ère} fois celui de l'API (respectivement de 7,8% et 7,1%) (voir graphique 2).

De plus, concernant l'API, l'obligation, depuis janvier 2007, pour le parent séparé de faire valoir ses droits aux prestations sociales et aux créances alimentaires contribue aussi pour partie à contenir les demandes.

La tendance amorcée en 2007 se confirme en 2008 avec une moindre ampleur. Le nombre de bénéficiaires de l'API a fléchi de 4,1% et celui des rmistes de 3,4%.

Le nombre d'entrants dans le dispositif du RMI dans l'année et toujours présents fin décembre est stable. En revanche, la part des allocataires dont l'ancienneté dans

le dispositif est au moins de 5 ans a augmenté de près de deux points. Elle est passée de 30,6% à 32,3%. Ceci montre la difficulté à sortir du dispositif au fur et à mesure que le temps passe.

Paris et la Seine-Saint-Denis abritent la moitié des rmistes. Le recul amorcé dès 2005 à Paris se poursuit (-5,8%). Après le repli de 6,7% observé l'an dernier, la baisse en Seine-Saint-Denis est plus modérée (-2,3%).

En tenant compte de la composition de la famille, c'est près de 3,1% de la population de la région qui vit dans un foyer percevant le RMI. Entre départements la situation est contrastée : 1,5% dans les Yvelines, 6,5% en Seine-Saint-Denis et 3,5% à Paris.

Logements locatifs sociaux financés en Ile-de-France : niveau record en 2008

La hausse continue des prix des logements et des loyers depuis 2000, l'inadéquation entre une offre réduite et une demande de plus en plus sociale, la sous production de logements neufs sont les principaux aspects du constat d'une crise durable du logement francilien. Ce constat est partagé par tous les acteurs qui ont travaillé ensemble dans le

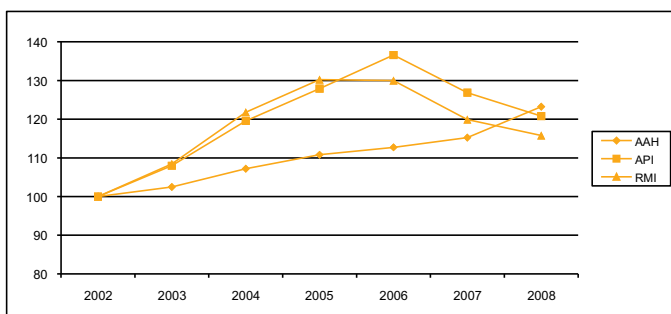
Tableau: 79% des allocataires touchent soit l'AAH, l'ASS ou le RMI

	Allocataires fin décembre 2007	Allocataires fin décembre 2008	Evolution 2007-2008 en %
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	100 434	107 391	6,9%
Allocation Parent Isolé (API)	29 993	28 565	-4,8%
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	68 107	60 171	-11,7%
Allocation Temporaire d'Attente (ATA)	10 096	7 312	-27,6%
Allocation Minimum Vieillesse	49 292	49 357	0,1%
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	211 056	203 829	-3,4%
Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	7 633	6 954	-8,9%
Allocation Equivalent Retraite (AER)	5 145	4 592	-10,7%
Total	481 756	468 171	-2,8%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, Pôle emploi, CNAV et CRAMIF

Graphique 2

Evolution de l'AAH, de l'API et du RMI (Indice 100 en 2002)



Source: Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France

cadre des états généraux du logement et qui les ont amenés à proposer des solutions pour répondre à cette crise.

Ainsi, plus de **24 600** logements locatifs sociaux ont été financés en 2008 en Ile-de-France, ce qui constitue un record historique atteint grâce à la mobilisation de tous les acteurs du logement.

En y ajoutant les logements « Foncière Logement » et ANRU, ce sont au total plus de 30 000 logements locatifs sociaux qui ont été financés en 2008 en Ile-de-France, dont 65% sous forme de construction neuve.

Le parc de logements neufs dont la construction a commencé dans l'année, est plus dynamique en 2008 qu'en 2007. Durant l'année 2008, la construction de 4% de logements de plus qu'en 2007 a démarré (environ 39 000 logements contre un peu plus de 37 400).

Le taux de rotation dans le parc HLM connaît une légère croissance alors qu'il se réduisait depuis plusieurs années. Il est de 6,5% en 2008 contre 6,4% en 2007 et 6,8% en 2006. C'est à Paris que ce taux a augmenté (4,8% contre 4,2% en 2007) alors qu'il fléchit en petite couronne et se stabilise en grande couronne.

Dans le parc privé, selon l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne, la hausse moyenne de loyer constatée dans l'agglomération parisienne entre 2007 et 2008 (+3,1%) est la plus faible depuis 2001. Comme les années précédentes, la hausse a été sensiblement plus élevée à Paris (+ 3,5%) qu'en banlieue : + 2,8% en petite couronne et + 2,5 % en grande couronne. Le loyer mensuel moyen au 1^{er} janvier 2009 se situe ainsi à 15,7 €/m² contre 15,2 €/m² au 1^{er} janvier 2008.

Une mobilisation sans précédent pour la campagne hivernale 2007-2008

Pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses, des places supplémentaires ont été mobilisées plus que d'ordinaire, dès le début de l'hiver 2008-2009 (comparé à l'hiver précédent +13% pour les places de renfort hivernal et plus du double en renfort exceptionnel (mobilisation de places type gymnase par exemple)).

Ce renforcement a permis d'avoir un niveau bas des demandes non satisfaites par manque de places et ce malgré la rigueur de l'hiver, des taux d'occupation particulièrement élevés durant toute la période et des tensions sur le dispositif apparues dès décembre 2008 dans certains départements. C'est ainsi qu'au sortir de l'hiver, certains centres sont restés ouverts plus longtemps et ce dans toute la région.

En 2008, le 115 de Paris a traité 375 000 appels, soit une hausse de 15% par rapport à 2007. Environ deux tiers de ces appels concernent des demandes d'hébergement. 31% des demandes éligibles² faites par des personnes isolées n'ont pu aboutir faute de places. (voir graphique 3). Ce taux reste néanmoins stable.

Via ce dispositif, ce sont environ 14 850

personnes qui ont été hébergées en 2008. Parmi elles, 7 850 isolées³ et 6 980 personnes en famille⁴. Ces dernières sont davantage orientées vers les hôtels tandis que les personnes isolées le sont plus vers les centres d'hébergement d'urgence. 970 personnes ont, quant à elles, été hébergées dans le dispositif Lits-Halte-Soins-Santé (LHSS).

Au total, ce sont 1,37 million de nuitées (dont 72 950 en LHSS) qui ont été attribuées au cours de l'année 2008, soit une baisse de 7,5% par rapport à 2007. (voir graphique 4)

Ce sont les nuitées des familles qui accusent une forte diminution (-11%) et ce dans un contexte où la demande d'hébergement des personnes en famille semble s'infléchir. Ceci pourrait être la conséquence des premières mesures gouvernementales en matière d'hébergement et de logement.

En novembre 2008, dans la lignée de la Conférence Régionale de Santé et du rapport PINTe, le groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence (GOCHU) a été mis en place. Il rassemble

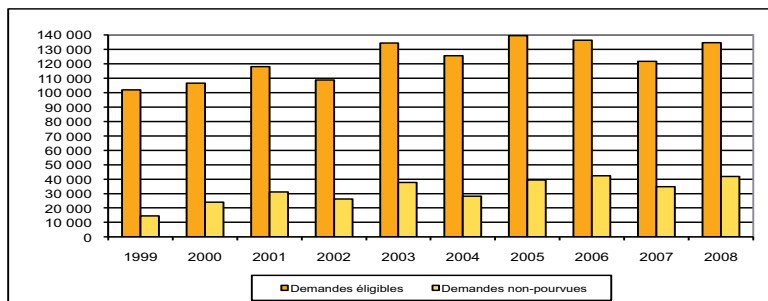
plusieurs structures impliquées dans l'hébergement d'urgence: Samu social, Fnars et associations gestionnaires du 115 et de centres d'accueil ainsi que les Directions Régionale et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales. Il constitue "une première pierre de la modernisation engagée" de l'hébergement d'urgence.

L'objectif de ce groupe est d'élaborer des propositions visant à une adéquation optimum de l'offre d'hébergement disponible et des demandes adressées au numéro d'appel 115, une meilleure connaissance des publics et une amélioration globale du dispositif d'urgence et de veille sociale en Ile-de-France.

Le nombre total de places du dispositif est ainsi d'environ 38 000 fin 2008. Plus de 8 000 personnes sont chaque jour hébergées dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou des centres de stabilisation en Ile-de-France. Près d'un quart d'entre elles est en mesure d'accéder pourtant à un logement.

Graphique 3

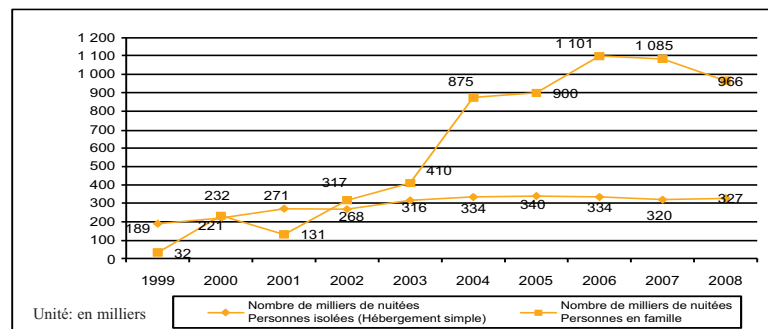
Evolution de l'ensemble des demandes d'hébergement et des demandes non pourvues



Source: Observatoire du samusocialdeParis

Graphique 4

Evolution du nombre de nuitées



Source: Observatoire du samusocialdeParis

² Le terme "demandes éligibles" correspond à la somme des demandes d'hébergement aboutissant à une orientation vers une structure et des demandes non pourvues.

³ Le terme "isolé" fait référence à un usager de 18 ans ou plus, seul ou en couple sans enfant.

⁴ Le terme "famille" correspond à un groupe d'individus ayant des liens de parenté comprenant au moins un enfant mineur ou une femme enceinte de plus de trois mois.

Hausse des demandeurs d'emploi pour la 1^{er} fois depuis 4 ans

À la fin du mois de décembre 2008, 585 600 personnes⁵ inscrites à Pôle emploi recherchaient un emploi et étaient immédiatement disponibles pour l'occuper soit 17,8% du total national (France métropolitaine). Ce nombre a augmenté de 1,1% en un an contre +4,9% sur l'ensemble du territoire et ce pour la 1^{er} fois depuis 2004.

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est particulièrement sensible pour les inscrits n'ayant pas du tout travaillé (catégorie A, +3,7%).

Elle se répercute plus chez les hommes que chez les femmes (+ 3,2% contre -2,1%) et sur les 16-24 ans (+9%). Elle touche davantage les ouvriers (+5,9%) que les cadres (+1,4%).

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a néanmoins enregistré un nouveau recul : -5,2% en un an. La part de ces derniers dans le total des demandeurs d'emploi s'élève à 33,8%.

Le taux de chômage localisé en Ile-de-France est resté stable en 2008, autour de 6,8%. Si la baisse s'est prolongée en Seine-Saint-Denis et à Paris (-0,3 point en un an), une hausse a été observée en Seine-et-Marne (+0,2 point). Dans les autres départements, les taux de chômage localisés sont restés stables.

L'année 2008 a été marquée par une diminution globale du recours aux mesures d'aides à l'emploi, aussi bien en Ile-de-France (-9%) qu'au niveau national (-13%). En effet, la baisse sensible du chômage observée tout au long de l'année 2007 avait conduit le gouvernement à limiter les moyens alloués aux dispositifs d'insertion professionnelle, mais le retournement conjoncturel de l'été 2008 a conduit à une mobilisation accrue des contrats aidés en fin d'année.

Le nombre de contrats aidés dans le secteur marchand a cependant enregistré une nette diminution en 2008. Le nombre d'entrées dans le contrat initiative emploi, s'adressant à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi a baissé de près de 40% par rapport à 2007. Parallèlement, le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE), qui visait à faciliter le recrutement direct de jeunes sans aucune qualification, a été supprimé à la fin de l'année 2007 et n'a été que très partiellement compensé par la décision d'orienter plus de jeunes vers le contrat initiative emploi (CIE).

Dans le secteur non marchand, le nombre d'emplois aidés a également diminué (-11%). Les entrées en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) sont les plus touchées (-13%) tandis que les contrats d'avenir pour les

bénéficiaires de minima sociaux accusent une baisse de 7%. Les salariés embauchés en CAE et en contrats d'avenir restent majoritairement des femmes (68%) et plus d'un sur deux a entre 25 et 45 ans (62%).

En Ile-de-France, l'accès au CAE est réservé à toutes les personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, indépendamment de leur ancienneté au chômage. Ainsi, la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des entrées continue à fléchir (54% contre 56% en 2007).

Les bénéficiaires de contrats d'avenir sont, dans une grande majorité des allocataires du RMI (62%) et dans une moindre mesure de l'ASS (28%). 68% étaient au chômage de longue durée avant leur entrée en contrat.

Le plan conventionnel : solution la plus adoptée face au surendettement

Le nombre total de dossiers déposés aux Commissions de Surendettement de l'Ile-de-France en 2008, s'élève à 30 600, soit une augmentation de 2% par rapport à 2007, plus forte que celle constatée entre 2006 et 2007 (0,7%) mais cependant plus modérée qu'au niveau national (+3%).

C'est ainsi que depuis 2004, année de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de rétablissement personnel, le nombre moyen de dossiers déposés s'élève à 30 000 par an.

Fin 2008, le nombre total de ménages en cours de "désendettement", c'est à dire

ayant bénéficié ou étant sur le point de bénéficier d'une mesure destinée à remédier à leur surendettement est d'environ 27 600, soit 12% de plus que l'an dernier. L'homologation des mesures par les autorités judiciaires ainsi que les décisions d'orientation vers la Procédure de Rétablissement Personnel sont toujours en augmentation (respectivement +5% et +4%). Les plans conventionnels conclus suite à un accord entre débiteurs et créanciers restent la solution la plus adoptée. Ils repartent à la hausse (+13%) après le fléchissement de 9% observé l'an dernier.

Augmentation continue des aides financières des Fonds de Solidarité Logement

Une très forte proportion de dossiers de surendettement fait apparaître des arriérés de charges courantes, en particulier liées au logement. Cette situation est corroborée par le volume financier des emplois des Fonds de Solidarité Logement (FSL). Les aides accordées n'ont cessé d'augmenter de 2003 à 2007, et en particulier celles consacrées à la mise en jeu des garanties locatives, aux dépenses engagées au titre des impayés sur prêts, remise de dettes ou aux interventions dans les copropriétés en difficultés. En 2007, les dépenses engagées par le FSL sont en hausse dans 6 départements franciliens s'échelonnant de 4,9% (Val-d'Oise) à 23,3% dans les Yvelines. En revanche, elles sont en baisse en Seine-et-Marne (-10,8%).

Le seuil de bas revenus de référence est calculé par l'INSEE qui l'établit à 60% du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'enquête revenus fiscaux et sociaux.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants:

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus sont exclus de l'approche revenus.

Le seuil de bas revenus à 60% de la médiane est de 903€ par unité de consommation, pour les revenus 2007. Il correspond au seuil calculé à partir de l'ERF 2004 "corrige" de l'évolution de l'indice des prix entre 2004 et 2007.

A titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont inférieures à 1 896€. Si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles doivent être inférieures à 2 258€.

⁵ Catégorie A, B, C de Pôle emploi : sont inscrits dans ces catégories les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite courte ou longue au cours du mois et immédiatement disponibles pour occuper cet emploi.